

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2025	53

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 Juillet 2025

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 17

Le 7 Juillet 2025 à 19 h 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, LHOMME Louisette, TONIAL Sylvie, MASSAU Fatima.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique
Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique,
Madame ESPOSITO Laetitia qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie
Madame BOULE Annie qui donne pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel
Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame WILLET Catherine
Monsieur GOMIS Pierre
Monsieur ROBERT Bruno
Monsieur BOSCHARD Frédéric
Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

Date de convocation : 27 juin 2025

Date d'affichage : 27 juin 2025

OBJET : Modification simplifiée du PLU de la commune de le Plessis Belleville

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Valois, il est nécessaire de se prononcer sur une modification simplifiée ou non du PLU de la commune de le Plessis Belleville.

Cette modification simplifiée permettrait de mettre en cohérence le PLU et les prescriptions sur la zone 1AUi couverte par la ZAC ART&CO (couvrant parties des territoires de Silly le Long/ Le Plessis Belleville). Il s'agit en effet d'ajuster la règle de hauteur maximale des constructions (en passant la hauteur maximale à 15 mètres au lieu des 12 mètres actuels) et de mettre à jour le zonage d'assainissement, la zone d'activités étant en Assainissement Autonome et non collectif.

Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable le 19 Décembre 2024 au projet de réalisation de la ZAC Silly le Long/ Le Plessis Belleville

Monsieur le Maire aurait pu prendre un arrêté pour lancer la procédure de modification simplifiée du PLU et ensuite demander au Conseil Municipal de fixer les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU au public

Par soucis de cohérence avec le PLU de la Commune, il préfère laisser cette décision au Conseil Municipal

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions) décident de refuser la procédure de modification simplifiée du PLU de la Commune de le Plessis Belleville.

A Le Plessis Belleville, le 7 juillet 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

D. SMAGUINE,

lo /

